

Image not found or type unknown



Demande de visa au consulat de fès

Par **Marie France**, le **16/06/2008** à **09:27**

Bonjour, rnje suis mariée depuis le 18 janvier 2008 (mariage célébré en France) avec un marocain sans titre de séjour. Mon mari a suivi le conseil d'une association et est reparti au Maroc pour y déposer sa demande de visa long séjour. La demande a été déposée le 3 avril 2008 et nous nous inquiétons de savoir quand elle sera traitée. Quels sont les délais moyens dans un tel cas?